



FDJ annonce la mise en place d'une couverture d'assurance globale pour couvrir son risque de contrepartie

Boulogne-Billancourt, le 9 décembre 2019 – 18h00

La Française des Jeux annonce la mise en place d'une couverture d'assurance globale pour couvrir son risque de contrepartie¹ à partir du 1^{er} janvier 2020.

La réforme du cadre fiscal et réglementaire dans le cadre de la privatisation de FDJ a notamment mis fin au système des « fonds de contrepartie », assurance que l'Etat fournissait à l'entreprise en laissant à celle-ci une partie de ses prélèvements sur les jeux afin de constituer un fonds de garantie, mobilisable en cas d'évènement de contrepartie rarissime mais potentiellement élevé.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la clarification des relations entre l'Etat et l'entreprise, qui désormais assume la responsabilité du risque de contrepartie via un dispositif d'assurance à sa charge.

FDJ a donc souscrit, auprès de plusieurs assureurs et réassureurs de premier rang, français et internationaux, une couverture d'assurance globale pour couvrir son risque de contrepartie, qui produira ses effets à partir du 1^{er} janvier 2020.

Ce contrat, élaboré avec le courtier Marsh, garantit un panier de jeux de manière agrégée. Il comporte un plafond annuel de 150 millions d'euros, sachant qu'un décret de 2019 fixe le plafond maximum à payer par évènement à 100 millions d'euros à partir du 1^{er} janvier, avec une franchise de 6 millions d'euros.

Tous les coûts afférents à cette assurance ont été anticipés et s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire prévue.

CONTACT SERVICE DE PRESSE

Sabine Wacquez | 01 41 10 33 82 | servicedepresse@lfdj.com

[@FDJ](#) [FDJ](#) [@FDJ_officiel](#) [@FDJ](#) [@groupefdj.com](#)

CONTACT RELATIONS INVESTISSEURS

Marc Willaume | 01 41 04 19 74 | invest@lfdj.com

A propos du groupe La Française des Jeux (FDJ)

Opérateur historique et unique de la loterie en France, 2ème loterie en Europe et 4ème loterie mondiale, FDJ est également l'acteur de référence sur les paris sportifs en France. FDJ propose, en points de vente et en ligne, une offre grand public, ludique et responsable d'environ 85 jeux : jeux de loterie – jeux de tirage (Loto, Euromillions ...) et jeux instantanés (Millionnaire, Cash, jeux Mission Patrimoine, Astro, Vegas, ...) - et paris sportifs (Parions Sport). Les performances de FDJ sont portées par un portefeuille de marques emblématiques, le 1er réseau de vente de proximité en France, un marché en croissance, des investissements et une stratégie d'innovation pour une attractivité renforcée de son offre et de son réseau de distribution. En 2018, avec 25 millions de joueurs et plus de 30 000 points de vente, FDJ a collecté 15,8 milliards d'euros de mises, contribué pour 3,5 milliards d'euros aux finances publiques et rémunéré son réseau de détaillants à hauteur de 785 millions d'euros. Le groupe FDJ est coté sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment A - FDJ.PA)
Pour plus d'informations : www.groupefdj.com

[@FDJ](#) [FDJ](#) [@FDJ_officiel](#) [@FDJ](#) [@groupefdj.com](#)

¹ Certains jeux instantanés et certains jeux de tirage (comme Amigo ou Keno) sont fondés sur le principe de la contrepartie : (i) la valeur unitaire des lots est fixe ou résulte d'un calcul de probabilités, (ii) le nombre ou la valeur des lots gagnés sont déterminés par le hasard. Ainsi, le total des sommes qui seront effectivement distribuées aux gagnants ne peut pas être prédéterminé de manière précise : il est parfois inférieur, parfois supérieur à la part des mises dévolue aux joueurs, fixée par arrêté du ministre chargé du Budget.